

# DELIBERATION 0027/2024

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 060-216003830-20240528-DELIB27\_2024VEN-DE



DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :  
17/05/2024

Date de l'affichage :  
17/05/2024

En exercice : 12  
Présent(s) : 10  
Absent(s) : 2  
Pouvoir(s) : 1

## Objet :

**VENTE DE TERRAIN  
PARCELLE ZC 24  
350 M<sup>2</sup>  
EN ZONE AGRICOLE  
- COMMUNE -**

*Mairie de Marseille en Beauvaisis*

## EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

**L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vingt-huit du mois de mai**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents** : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.

**Absents** : Madame Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT.

**Pouvoir** : Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir Madame Isabelle DUBUT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Vu l'estimation de l'étude notariale de Maître COEUILLET à Marseille en Beauvaisis, du terrain situé sur la parcelle ZC 24 d'une contenant de 350 m<sup>2</sup> en zone agricole et propriété de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ donne tout pouvoir à Madame le Maire pour :

- mettre en vente ce terrain,
- signer le compromis de vente et l'acte de vente et toutes les pièces administratives nécessaires à cette affaire.
- réaliser toutes les formalités de publicité,
- faire réaliser les diagnostics (si besoin),

→ fixe le prix de vente à 420 euros net vendeur,

→ accepte que Maître COEUILLET, Notaire à Marseille en Beauvaisis se charge de cette affaire.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves DECOCK

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,  
Le 28/05/2024

Le Maire,  
Isabelle DUBUT

